

LE GUICHET URBANISME

GRACE A SON EXPERTISE, SON SAVOIR-FAIRE EN PLANIFICATION TERRITORIALE ET SA CONNAISSANCE APPROFONDIE DES RESEAUX ELECTRIQUES, LE GUICHET URBANISME ACCOMPAGNE GRATUITEMENT LES COMMUNES LORS DE L'INSTRUCTION DES CU/AU OU D'ETUDES SPECIFIQUES A L'ECHELLE D'UN PROJET, D'UN QUARTIER OU LORS DE L'ELABORATION DES PLU.

LES PRINCIPALES MISSIONS DU GUICHET URBANISME

LE GUICHET

Ce service a été créé en 2010, avec comme objectif un conseil technique, financier et juridique afin d'accompagner les communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme et l'instruction des CU/AU.

Suite aux dernières évolutions réglementaires de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération des énergies renouvelables, le guichet urbanisme évolue et continue de vous accompagner.

INSTRUIT LES CERTIFICATS ET AUTORISATIONS D'URBANISME :

Les communes en régime rural peuvent nous consulter par mail (urbanisme@syeme05.fr) ou via le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) pour l'ensemble des CUa, CUb, PC, PA, DP reçues.

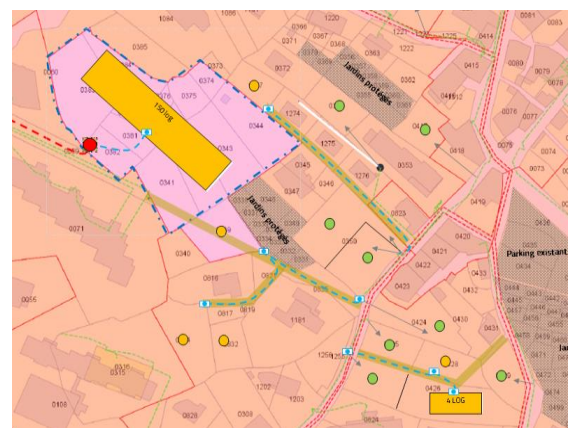
Les guichets urbanisme du TE05 et d'ENEDIS mènent un travail conjoint.

Pour chaque CU/AU vous recevrez deux avis identifiants :

- La solution technique de raccordement (branchement/extension) et son maître d'ouvrage (ENEDIS/TE05).
- Le chiffrage du coût des travaux d'extension à la charge du demandeur.
- Identification des aménagements préalables au raccordement (renforcement, emplacement à réserver pour un poste, raccordements multi-usagers ...)

En complément de l'instruction des CU/AU, le guichet urbanisme du TE05 accompagne les communes et les pétitionnaires dans leurs projets en réalisant des **études de raccordement à l'échelle d'une parcelle ou d'un quartier.**

ACCOMPAGNE ET CONSEILLE LES PARTICULIERS ET LES COMMUNES DANS LEUR DEMANDE DE RACCORDEMENT.



ACCOMPAGNE LES COMMUNES DANS L'ELABORATION/MODIFICATION/REVISION DES DOCUMENTS D'URBANISME :

En partenariat avec les communes et leurs bureaux d'étude, TE05 participe, à la demande des collectivités aux réunions de mise en place ou modification/révision des documents d'urbanisme (PLU, SCoT, SRADDET), afin d'aider à la définition des zones constructibles en fonction des réseaux existants, de réaliser un schéma directeur de raccordement (renforcement, emplacement à réserver pour les postes, ...) et de **donner les pistes d'un développement cohérent d'un point de vue énergétique.**

ACCOMPAGNE LES COMMUNES DANS LA DETERMINATION DES ZONES D'ACCELERATION EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE TRANSITION ENERGETIQUE.

CONTACTS

urbanisme@syeme05.fr

Chloé PELLERAY -
chloe.pelleray@syeme05.fr
07.88.97.23.54

Mathilde VAUR -
mathilde.vaur@syeme05.fr
06.31.29.24.64

Jennifer TULLE -
jennifer.tulle@syeme.fr
06.02.02.38.53

